

# Appel à projets 2015 – Famille et Handicap

## Commune de Schaerbeek

En 2015, pour la première fois, la Commune de Schaerbeek s'est dotée d'une enveloppe budgétaire destinée à soutenir les associations œuvrant dans le domaine des familles connaissant le handicap en leur sein.

Les structures à finalité sociale qui œuvrent dans ce domaine sont donc invitées à présenter un dossier de demande de subside.

Le présent appel à projets vise à préciser la procédure à suivre en 2015 pour solliciter un subside. Pour plus d'informations, vous êtes invités à prendre connaissance du règlement communal fixant les conditions d'attribution du subside, téléchargeable sur le site internet communal.

### 1. Principe général

Ce subside a pour objectif de soutenir les projets améliorant la santé et/ou la vie quotidienne des personnes handicapées et de leur famille. Le handicap en question peut être physique, mental ou sensoriel.

Les structures éligibles à l'attribution du subside sont les suivantes :

- les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;
- toutes sociétés, personnes morales ou associations de faits à finalité sociale ;
- ainsi que tout organisme public.

### Quelques remarques :

- Les structures candidates doivent posséder leur siège social à Schaerbeek, ou *a minima* démontrer leur ancrage à Schaerbeek, par exemple sur base du siège social ou de l'existence d'une antenne ou d'un organisme à vocation territoriale plus large. Le projet doit être développé à Schaerbeek.
- Le projet pour lequel un subside est demandé peut prendre différentes formes, et viser des objectifs divers (social, éducatif, culturel, de loisirs,...).
- A noter que ne seront pas acceptés les projets dont le caractère est essentiellement financier, commercial, ou qui consistent en une levée de fonds.

### 2. Procédure

La procédure pour solliciter un subside est la suivante :

- a. Le **formulaire de demande** (cf. annexe), adéquatement complété, sera transmis à l'administration communale. Le cas échéant, les statuts et le bilan

financier seront fournis. Si l'association bénéficie d'autres subsides, il est demandé de le mentionner.

Ce dossier sera envoyé en deux exemplaires à l'adresse suivante :

Service Solidarité  
Hôtel communal  
Place Colignon, 1  
1030 Schaerbeek

- b. Les dossiers seront **examinés par une commission d'avis** composée de l'Echevin en charge de la Famille et de la Politique des Personnes handicapées, d'un membre du service solidarité et d'un membre externe, professionnel du domaine de l'aide aux personnes en situation de handicap.
- c. Un **rapport de suivi** sera fourni après la fin de l'action, qui contiendra : le décompte financier ainsi que toutes les pièces justificatives et un rapport d'activité présentant l'action réalisée et ses résultats.
- d. Le subside sera versé en **deux tranches** : la première après approbation du dossier par le Collège des Bourgmestre et Echevins, et la seconde après réception et validation du rapport d'activité.

Remarque : il est demandé aux bénéficiaires des subsides d'indiquer dans toute publicité ou publication en lien avec la réalisation du projet le logo de la Commune de Schaerbeek, accompagné de la mention « Avec le soutien de la Commune de Schaerbeek ».

### **3. Echéances**

- Date de publication de l'appel à projets : 5 octobre 2015.
- Date de remise des dossiers : 5 novembre 2015.

## Commune de Schaerbeek

### Formulaire de candidature – Projet Famille et Handicap



<b>Nom de l'organisme</b>	
<b>Titre de l'activité</b>	

## I. Données générales

Nom (complet) de l'organisation	
Statut juridique	
Date de création	
Adresse	
Site Internet – Page Facebook	
Compte bancaire (BIC + IBAN) + nom du titulaire	
Nom, numéro de téléphone et courriel de la personne responsable du dossier	

## **II. Informations liées à l'association et au projet**

a. Quel est le nom du projet ?

b. Quels sont les objectifs poursuivis ? Quel type de handicap est concerné ?

c. Description générale de l'activité – de l'objectif poursuivi par le projet

d. Financement du projet :

- Quel est le budget global du projet ?
- Quel est le montant du subside demandé à la Commune de Schaerbeek ?
- Autres informations jugées utiles : partenaires, sponsors, autres sources de subventions,...

### III. Budget prévisionnel

<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
Fonds propres :	
Partenaires extérieurs :	